

# Projets de recuperation à la STIB (vente et dons)

Domitille Delacroix

03/02/2022



# Contexte

# Plan d'entreprise 2020-2024

## PRIORITÉS STRATEGIQUES

## PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES



Responsabilité  
sociale

JOUONS NOTRE RÔLE D'ACTEUR  
URBAIN RESPONSABLE,  
EXEMPLAIRE ET INCLUSIF  
ET CONTRIBUONS AINSI  
AU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DE LA VILLE

- 6.1 Poursuivre l'amélioration de la performance environnementale de la STIB et contribuer proactivement aux ambitions et défis de la STIB et de Bruxelles en matière de durabilité.
- 6.2 Améliorer et développer l'accessibilité universelle de nos services de Transport Public.
- 6.3 Promouvoir la diversité et favoriser l'inclusion et la cohésion sociale, aussi bien en interne que pour nos clients.
- 6.4 Jouer un rôle important en tant qu'acteur urbain à Bruxelles, en matière d'intégration urbanistique et pour l'accompagnement des grands événements de la ville.
- 6.5 Veiller en permanence à la sécurité de nos voyageurs, de notre personnel, des tiers et de nos infrastructures.



## Actions & projets

- **Be Circular.** Évaluer la pertinence d'une procédure interne STIB de revente ou de cession des déchets comme ressource et de l'intégration dans les référentiels techniques et standards architecturaux des principes de « cradle to cradle »; identifier des projets de mise en pratique du concept de « cradle to cradle<sup>29</sup> ».

# Objectifs

- **Augmenter les bénéfices**
  - > Environnemental (- déchets)
  - > Social (+réutilisation, local)
  - > Économique (+ gain € et/ou - de coût déchets)
- **Avoir une procédure conforme à la législation / règles internes et efficace**
- **Pas de conclusion d'un contrat avec un opérateur choisi « arbitrairement »**
- **Respect des principes de bonne administration :**
  - > Transparence des critères
  - > Égalité de traitement
  - > Non-discrimination

# Procédure interne de vente et dons

- **Clarifications :**
  - > Des aspects comptables: TVA, procédure interne de sorties d'inventaire des biens, etc.
  - > Des responsabilités de chacun : Définir les modes de collaborations avec les parties prenantes (en particulier achats, asset managers, etc...)
- **Besoins de solutions efficaces :**
  - > Procédure de signature simplifiée
  - > Ventes: Test du Fin Shop (plateforme Fédérale de vente en ligne, via boutique, enchères ou ventes publiques)
  - > Dons: créer des partenariats pour dons récurrents (ex: PC et ASBL impliquées dans l'inclusion numérique)



# Exemples de projets de récupération

# Vente des bus en fin de vie

- **Contexte**

- > LEZ : centaine de bus euro IV ne peuvent plus rouler à Bruxelles
- > Balance à faire entre valorisation matière et réemploi (euro II/III vs euro IV)
- > Bus en bon état, bien entretenus, peuvent avoir une seconde vie

- **Procédure de vente :**

- > GT avec le département Legal de la STIB
- > Contrats cadre séparés pour la vente des bus standards et des bus hybrides

- **Marché en parallèle pour la vente des pièces neuves et révisées de ces bus**



# Vente des bus en fin de vie

- Exemple appel d'offre bus standards

- > Prix : unique critère d'attribution
- > La STIB se réserve le droit de n'accepter que les offres visant à donner une seconde vie aux véhicules compatible avec une activité de transport public de voyageurs
- > Candidats doivent pouvoir venir récupérer les véhicules dans les 5 jours ouvrables et avec une capacité de min 10 bus/semaine.





# Don de casiers

- **Contexte :**

- > Déménagement/transformation de plusieurs sites
- > 200 blocs de casiers qui ne répondent plus aux dimensions standards de la STIB

- **Procédure de dons :**

- > Justification du don en interne : réutilisation interne > vente > don > déchet
- > Consultation d'organismes publics ou asbl investis d'une mission sociale liée à l'hébergement
  - Par quel(s) modèle(s) vous êtes intéressés
  - Le nombre souhaité de pièces
  - Vos délais de collecte
- > Critère du 1er arrivé 1er servi



# Don de casiers

- Résultat :

- > 10 asbl / organisations consultées
- > 5 organisations ont pu récupérer des casiers

- Contrats de donation réalisés en collaboration avec le département Legal

- > Transfert de propriété et des risques
- > Biens donnés dans l'état dans lequel ils se trouvent sans aucune garantie dans le chef de la STIB.
- > Biens sont donnés à des fins de revalorisation et réutilisation par le Donataire, dans le cadre de la mission sociétale de ce dernier.
- > Ils ne peuvent en aucun cas être jetés, vendus ou commercialisés par le Donataire.

## CONTRAT DE DONATION

Référence STIB: E28

Objet : Don de casiers

Entre :

1. Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles, association de droit public, dont le siège social est situé Rue Royale, 76 à 1000 Bruxelles, enregistrée à la banque carrefour des entreprises RPM (Bruxelles) sous le numéro 0247.499.953, valablement représentée aux fins des présentes par Monsieur Briec de Meeûs agissant en sa qualité d'Administrateur directeur général ;

Ci-après dénommée « **la STIB** »

Et

2. L'association sans but lucratif [.....] dont le siège social est situé [...], enregistrée à la banque carrefour des entreprises RPM-Bruxelles sous le n°[...] valablement représentée aux fins des présentes par [...], agissant en qualité d'administrateur-délégué ;

Ci-après dénommée « **le Donataire** »

Ci-après dénommés individuellement, la « *Partie* » et conjointement, les « *Parties* »,

# Réutilisation du mobilier en interne

- **Facility management :**

- > Gèrent les déménagements et la gestion du stock du mobilier
- > Utilisation de l'application de gestion des stock sur smartphone : photo du mobilier, nombre, lieu, caractéristique => export en Excel
- > Utilisation d'un outil de gestion du stock In / out (fichier Excel avec macros)

- **Sorties de stock pour réutilisation :**

- > Opportunité lors des déménagements
- > Opérations de déstockage : mail envoyés à toutes les entités/sites
- > Demande sur inventaire des différentes entités pour du mobilier en particulier : délais de livraison plus rapides qu'avec du mobilier neuf !

# Projet de test sur Finshop

- Plateforme fédérale

- > Vente en ligne
- > Enchères en ligne
- > Ventes publiques

- Intermédiaire entre le remetteur et l'acheteur

- Avantages :

- > Gratuit, non exclusivité, respect des principes de bonne administration (transparence, non-discrimination, égalité).

